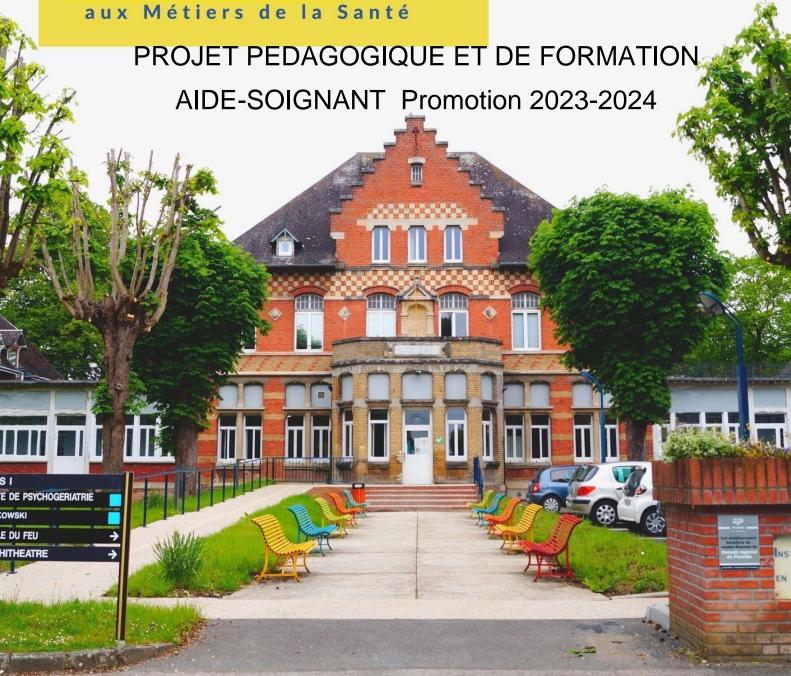
IFMS

Institut de Formation











■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
La certification qualité à été délivrée au

titre de la catégorie d'action suivante : Action de formation

Sommaire

I.	C	ontexte de l'ouverture de l'institut de formation des aides-soignants	3
II.	Le	e contexte réglementaire de la profession et de la formation aide-soignante	3
1		Réglementation de la formation	3
2	2.	Réglementation de la formation aux gestes et soins d'urgences	4
3	3.	Réglementation de la profession d'aide-soignant	4
4	ŀ.	Réglementation relative à la gestion de l'institut	5
III.		Les ressources de l'Institut de Formation	6
1		Les missions de l'équipe pédagogique	6
	a)) La Directrice	6
	b)) Les formateurs	7
	c)) La coordinatrice des stages	8
	d)) Les deux documentalistes	8
	e)) Un informaticien à 100% (agent multimédia)	9
2	2.	L'organisation de l'équipe	10
	a)) Les missions	10
	b)) Le travail d'équipe	10
3	3.	Valeurs et conceptions de l'équipe pédagogique	11
	a)) Les valeurs	11
	b)) Les conceptions de l'élève aide-soignant	11
	c)) Les conceptions du formateur	12
IV.		Le projet de formation de l'Institut :	12
1		Finalité de la formation	13
	a)) Les objectifs :	13
	b)) Les postulats	14
2	2.	Les moyens mis en œuvre pour atteindre nos objectifs	14
V.	Le	e projet pédagogique de l'Institut	15
1		Blocs de compétences	16
2	2.	Définition du métier	16
3	3.	L'équipe pédagogique de l'Institut	17
	a)) Valeurs de l'équipe Erreur ! Signet non dé	fini.
	b)) Fil conducteur de l'année	18
	c)	Objectif général	20
4	ļ.	Organisation de la formation théorique	
	a)) Moyens et outils pédagogiques :	21
	b)) Les méthodes pédagogiques :	23
5	j. ´	L'accompagnement des apprenants	
6	3 .	Organisation de la formation clinique	

I. Contexte de l'ouverture de l'Institut de formation des aides-soignants

Pour répondre aux besoins du territoire dans le cadre du Ségur de la santé, une filière de formation aide-soignante a été créée en Septembre 2022. Elle se situe au sein de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers de l'Etablissement Public de Santé Mentale de la Somme.

Actuellement, l'école d'aides-soignantes a un agrément et une autorisation de 15 places avec le soutien de la région Haut de France et de l'ARS.

II. <u>Le contexte réglementaire de la profession et de la formation aide-soignante</u>

1. Réglementation de la formation

- Arrêté du 22 octobre 2005 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'État d'aide-soignant
- Arrêté du 8 février 2007 modifiant l'arrêté du 22 octobre 2005
- Circulaire N°DGS/SD2C/2007/71 du 19 février 2007 relative à la mise en œuvre de la réforme des études conduisant au diplôme d'État d'aide-soignant
- Arrêté du 10 novembre 2009 modifiant l'arrêté du 22 octobre 2005
- Arrêté du 30 novembre 2009 modifiant l'arrêté du 22 octobre 2005
- Arrêté du 15 mars 2010 modifiant l'arrêté du 22 octobre 2005
- Arrêté du 28 septembre 2011 modifiant l'arrêté du 22 octobre 2005
- Arrêté du 21 mai 2014 modifiant l'arrêté du 22 octobre 2005 relatif à la formation conduisant au diplôme d'État d'aide-soignant
- Arrêté du 7 avril 2020 relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture
- Arrêté du 30 décembre 2020 relatif à l'adaptation des modalités d'admission, aux aménagements de formation et à la procédure de délivrance de diplômes ou titres de certaines formations en santé dans le cadre de la lutte contre la propagation de la covid-19.

 Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aidesoignant et portant diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux.

2. Réglementation de la formation aux gestes et soins d'urgences

- Arrêté du 3 mars 2006 relatif à l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence
- Circulaire N°DGS/SD2/2006/207 du 10 mai 2006 relative à l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence (AFGSU)
- Arrêté du 29 Mars 2007 relatif à la Commission nationale des formations aux soins d'urgence et à la gestion de crises sanitaires aux personnels enseignants des centres d'enseignement des soins d'urgence (CESU)
- Arrêté du 21 Avril 2007 modifiant les arrêtés relatifs aux conditions de délivrance du diplôme d'État de certaines professions de santé
- Arrêté du 11 mai 2007 relatif à l'organisation, aux attributions et aux moyens du service du haut fonctionnaire de défense sanitaire auprès des ministres chargés des affaires.
- Vu l'arrêté du 24 avril 2012 modifié relatif à la commission nationale des formations aux soins d'urgence en situation sanitaire normale et exceptionnelle et au fonctionnement des Centres d'Enseignement des Soins d'Urgence (CESU)
- Arrêté du 1er juillet 2019 modifiant l'arrêté du 30 décembre 2014 relatif à l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence

3. Réglementation de la profession d'aide-soignant

- Loi n° 78-615 du 31 mai 1978 modifiant les articles I. 473, I. 475 et I. 476 du code de I
- Réglementation de la profession d'aide-soignant
- Loi n° 78-615 du 31 mai 1978 modifiant les articles I. 473, I. 475 et I. 476 du code de la santé publique relatif à la profession d'infirmier ou d'infirmière10
- Loi 80-527 du 12 Juillet 1980 modifiant certaines dispositions du code de la santé publique relatives à l'exercice de la profession d'infirmier
- Loi 2002-203 du 4 Mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé α

- Décret N°2004-802 du 29 Juillet 2004 : Livre III, Titre 1^{er}, Chapitre 1er : exercice de la profession d'infirmier : actes professionnels, Chapitre 2 : règles professionnelles de la profession d'infirmier
- 4. <u>Réglementation relative à la gestion de l'institut</u> : le transfert des compétences

Selon la loi du 13 Août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales la région est compétente, depuis le 1er Janvier 2005, pour :

- L'agrément des instituts et de leur directeur
- La définition des quotas entre les écoles ou instituts au sein de la région
- Les aides aux élèves ou étudiants
- Le versement des charges de fonctionnement et d'équipement des instituts

L'état garde compétence pour :

- Fixer les conditions d'accès aux formations
- Déterminer les programmes de formation, l'organisation des études, les modalités d'évaluation
- Délivrer les diplômes

Le personnel de l'Institut reste régit par les dispositions générales de la fonction publique hospitalière.

5. La gouvernance des instituts de formations

Arrêté du 21 avril 2007 modifié par les arrêtés des 29 juillet 2022 et 9 juin 2023, relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux, titre I bis : Gouvernance des instituts de formations d'ambulancier, d'aide-soignante r d'auxiliaire de puériculture.

- Chapitre ler : Instance Compétente pour les Orientations Générales de l'Institut
- Chapitre II : Section Compétente pour le Traitement Pédagogique des Situations Individuelles des Elèves
- Chapitre III : Section Compétente pour le Traitement des Situations Disciplinaires
- Chapitre IV : Section Relative aux Conditions de Vie des Elèves

III. <u>Les ressources de l'Institut de Formation</u>

L'équipe pédagogique composée de Mme Anne BUISSON, Directeur des Soins, directrice de l'Institut, est assistée par M. François SEILLE, cadre supérieur de santé, coordinateur pédagogique et d'une équipe de formateurs, deux documentalistes, une équipe de secrétaires, un technicien logistique et trois agents hospitaliers chargés de l'entretien.

Deux cadres de santé formatrices sont référentes pour la formation aide-soignante. Une transversalité et une mutualisation des enseignements sont réalisés avec la première année de formation en soins infirmiers, dans les limites du possible afin d'amorcer la pluridisciplinarité et de promouvoir le travail en équipe.

1. Les missions de l'équipe pédagogique

a) La Directrice

Le directeur des soins, directeur d'Institut de formation exerce les responsabilités et missions définies par la règlementation relative à sa fonction. Sous l'autorité du directeur d'établissement, il est responsable :

- De la conception du projet d'Institut ;
- De l'organisation de la formation initiale et continue dispensée dans l'Institut ainsi que des sessions de préparation à l'entrée dans ces Instituts ;
- Il propose et coordonne la politique de formation en lien avec l'Agence Régionale de Santé et les Universités ;
- De l'organisation de l'enseignement théorique et clinique ;
- De l'animation et de l'encadrement de l'équipe de formateurs ;
- Du contrôle des études et de la mise en œuvre des droits des étudiants ;
- Du fonctionnement général de l'Institut ;
- De la recherche en soins et en pédagogie conduite par l'équipe enseignante de l'Institut.

Il participe aux jurys constitués en vue de l'admission dans les Instituts de Formation préparant aux professions paramédicales ou les Instituts de Formation de Cadres de Santé et de la délivrance des diplômes ou certificats sanctionnant la formation dispensée dans ces derniers.

Le cas échéant, sur désignation du Directeur d'établissement, il siège dans l'instance délibérante d'un groupement de coopération sanitaire et participe aux structures de ce groupement.

Sous l'autorité du Directeur d'établissement, il participe à la gestion administrative et financière ainsi qu'à la gestion des ressources humaines du ou des Instituts.

A ce titre, il assure l'encadrement de l'ensemble du personnel de l'Institut.

b) Les formateurs

Les formateurs de l'Institut ont quatre fonctions principales dont nous donnons ciaprès quelques exemples d'application :

Fonction pédagogique

- Collaborer à la construction d'un projet pédagogique ;
- Elaborer un projet de formation ;
- Construire des séguences d'enseignement ;
- Réaliser un enseignement théorique et clinique ;
- Animer un groupe d'étudiants ou d'élèves ;
- Construire des outils d'évaluation ;
- Réaliser des évaluations théoriques, cliniques, formatives et normatives.

Fonction d'aide et de conseil

- Conduire des entretiens de suivi pédagogique ;
- Faciliter l'auto-évaluation de l'étudiant ou de l'élève ;
- Aider l'étudiant ou l'élève à formuler des objectifs de progression, à chercher des moyens d'apprentissage.

Fonction de gestion et d'organisation

- Planifier la formation;
- Négocier avec les différents partenaires de l'Institut ;
- Gérer des moyens (intervenants, salles, matériels pédagogiques...);

- Rendre compte de son activité.

Fonction de représentation

- Représenter l'Institut dans les groupes de travail en intra ou inter établissements ;
- Participer aux travaux des associations professionnelles ;
- Elaborer des stratégies de communication et de négociation ;
- Participer aux groupes de travail GERACFAS et du GHT littoral formation aidesoignant.

c) La coordinatrice des stages en collaboration avec la formatrice référente de la filière AS

Sous l'autorité de la Directrice, la Coordinatrice des stages évalue les besoins, entreprend des démarches de prospection, et négocie les capacités d'accueil pour chaque établissement partenaire. Elle participe, avec le directeur, à l'élaboration de l'alternance cours/stages en collaboration avec les instituts du GHT.

Elle co-construit avec la Formatrice référente de la formation les filières de stage par élève.

d) Les deux documentalistes

Ils sont responsables du Centre de Documentation et d'Information.

La mission du Centre de Documentation et d'Information est de collecter et de conserver tout document et toute information. Ils répondent à toute demande d'aide à la recherche. Ils mettent en place pour cela différents outils (portail documentaire) pour le repérage des documents avec le catalogue informatisé et l'utilisation d'Internet dans une perspective professionnelle.

Ils mobilisent des ressources adaptées et mettent à disposition les réponses pertinentes pour répondre aux besoins des formateurs et accompagnent les élèves dans la formalisation de leurs travaux.

e) Un informaticien à 100% (agent multimédia)

Il a une mission pédagogique vis-à-vis des élèves qui s'approprient des savoirs à partir des nouvelles technologies, avec la mise en place de MOOC, en soutien logistique concernant les plateformes utilisées à savoir Epione et le projet Voltaire.

Il accompagne également l'équipe pédagogique dans la création des outils numériques et intervient en cas de besoin sur le dépannage réseaux et assistance de premier secours du matériel informatique.

Il assure un accompagnement personnalisé des élèves aides-soignants en plus des enseignements qu'il dispense afin de leur permettre de valider leur référentiel socle et transversal de compétences du numérique en santé.

Cette formation est articulée autour de cinq domaines de connaissances et de compétences à savoir :

- Les données de santé,
- La cybersécurtité en santé,
- La communication en santé,
- Les outils du numérique en santé,
- La télésanté.

Les élèves sont familiarisés avec les outils numériques :

- Capacité à téléchargé un document et à déposer des travaux sur une plateforme numérique,
- Utiliser des plateformes et sites de réalisation de supports numériques (Canva,
 Genially, keynote) en plus des supports classiques (suite office),
- e-learning via la plateforme Voltaire afin de renforcer les aptitudes à la langue française,
- Habilité à se connecter à des visioconférences : suivi pédagogiques à distance et certains cours magistraux (utilisation de Zoom).

2. L'organisation de l'équipe

a) Les missions

Elles sont précisées dans les différents profils de poste.

Un Cadre Supérieur de Santé, adjoint à la Directrice assure la coordination et l'organisation pédagogique des formations.

Deux formatrices sont référentes de la formation aide-soignante en formation initiale et par la voie de l'apprentissage.

L'ensemble des formateurs peuvent intervenir selon leurs compétences dans le cadre des séquences de formation.

Les membres de l'équipe administrative ont chacun des activités délimitées.

De plus, ils sont responsables de l'accueil des publics et partenaires de l'Institut de Formation, de la sécurité du bâtiment et du contrôle des entrées et sorties.

Ils tiennent des permanences pour renseigner les apprenants et sont présents à tour de rôle sur l'ensemble de l'année.

b) Le travail d'équipe

Tout au long de l'année 2021 et 2022, un groupe de travail a construit la réingénierie de la formation aide-soignant. Ce groupe était composé de la Directrice, du Cadre Supérieur de l'Institut et trois Cadres de Santé formatrices affectés en L1.

A chaque réunion pédagogique un point relatif à la formation Aide-soignante est inscrit à l'ordre du jour (réunions programmées tous les 15 jours).

L'équipe administrative et la Directrice se rencontrent tous les 15 jours pour aborder des points d'organisation et de gestion.

La disposition des locaux permet d'accueillir une autre filière de formation. L'équipement des salles est adapté aux nouvelles techniques numériques et le Centre de Ressources Documentaires s'est doté de nombreux ouvrages consacrés à la formation Aide-soignante, un réajustement et un complément sont réalisés tous les ans.

3. Valeurs et conceptions de l'équipe pédagogique

a) Les valeurs

Les valeurs de référence, selon le Larousse, une valeur est « ce qui est posé comme vrai, beau, bien, selon des critères personnels ou sociaux et qui sert de référence, de principe moral. C'est un idéal vers lequel on tend ».

Une valeur sert de référence dans une conduite, un jugement. Elle est liée à l'histoire de l'individu et à son éducation, ainsi qu'au contexte dans lequel il évolue. On parle d'échelle de valeurs.

Chacune des valeurs décrites ci-après est, selon l'équipe, dite fondamentale, c'est-àdire essentielle, dans la pratique professionnelle. Aucune priorité n'a guidé leur présentation.

Le respect, selon le Larousse, c'est « un sentiment qui porte à traiter quelqu'un, quelque chose avec de grands égards, à ne pas porter atteinte à quelque chose. »

Le respect des valeurs professionnelles passe par :

- Le respect de l'autre : Cet autre peut être le patient, les professionnels, les supérieurs hiérarchiques, les collègues.

L'homme est un être unique. Il a ses propres valeurs et a besoin d'être reconnu. Respecter l'autre sous-entend d'être tolérant et de reconnaître qu'il a des différences.

- Le respect du travail collectif à travers le respect du code du travail et des règles professionnelles et déontologiques;
- L'écoute : Être à l'écoute selon le Larousse, c'est « être attentif à ce qui se dit, et plus généralement à ce qui se passe, c'est la capacité à écouter autrui, à être attentif et réceptif à sa parole ».

Être à l'écoute de l'autre, c'est être présent, authentique, disponible dans la relation. C'est être dans l'empathie, la bienveillance et le non-jugement. C'est laisser l'autre s'exprimer, lui laisser le temps.

b) Les conceptions de l'élève aide-soignant

Conception de l'élève aide-soignant pour l'équipe pédagogique, l'élève aide-soignant est :

- Une personne avec sa culture, son éducation, ses expériences, ses valeurs, ses acquis et ses connaissances;
- Une personne qui a fait un choix professionnel motivé et qui s'intéresse aux problématiques de santé;
- Une personne qui a des qualités humaines, qui est dans l'écoute, qui a un intérêt pour la relation humaine ;
- Une personne adulte, responsable de ses choix, capable de progresser et respectueuse des règles de vie commune ;
- Un apprenant en évolution, en devenir, qui va transformer ses représentations ;
- Une personne capable de s'auto évaluer et de se remettre en question, qui fait preuve d'ouverture d'esprit ;
- Une personne capable de se ressourcer, de prendre soin d'elle-même.

c) Les conceptions du formateur

C'est un professionnel capable de :

- Faciliter l'apprentissage ;
- Aider l'élève à repérer et analyser ses modes d'apprentissage ;
- Le conduire à la réflexion ;
- Faciliter l'appropriation de méthodes de travail ;
- Accompagner l'élève dans la construction de son projet professionnel, en fonction de sa progression et selon ses ressources et les connaissances à acquérir;
- A identifier et développer sa propre conception des soins :
- A développer ses valeurs professionnelles ;
- Faire confiance à l'élève et soutenir sa motivation sur la durée de la formation ;
- Prendre du recul par rapport à la pratique soignante ;
- Continuer à se former ;
- Analyser sa propre pratique de formateur et se remettre en question.

IV. Le projet de formation de l'Institut :

Nos axes de progrès pour les 5 années à venir en lien avec les orientations nationales, le schéma régional des formations sanitaires et sociales Des Hauts de France, nos tutelles (l'EPSM de la Somme, l'A.R.S., le Conseil Régional et la D.R.E.E.T.S.) et la totalité de nos partenaires (les terrains de stages) sont donc orientés vers :

1. Finalité de la formation

Dans un contexte environnemental complexe et en perpétuelle évolution, la finalité de la formation dispensée est :

- De garantir la qualité et la sécurité des soins apportés à la population en délivrant une formation de qualité;
- D'accompagner les apprenants à devenir des professionnels compétents, réfléchis, autonomes et responsables ;
- De les accompagner dans l'élaboration progressive de leur identité professionnelle et de leur projet professionnel;
- De les accompagner à devenir des professionnels en capacité de s'adapter aux évolutions des différents contextes, des politiques et des besoins de santé ;

a) Les objectifs:

- Mettre en application les textes du référentiel de formation en y intégrant les évolutions réglementaires ;
- Favoriser l'évolution du dispositif de formation et de l'Institut ;
- Poursuivre et optimiser la dynamique entre les IFAS ;
- Poursuivre la co-construction avec des partages d'enseignements entre les déroulés de formation IFSI et IFAS ;
- Développer la pluridisciplinarité et la mutualisation des enseignements entre l'IFSI et l'IFAS ;
- Favoriser l'ouverture et le partenariat avec les Instituts du territoire et avec le secteur social ;
- Favoriser la place des usagers dans les enseignements par la mise en œuvre de journées thématiques associant les élèves, les usagers, les représentants des usagers, les représentants des associations de patients et les professionnels de terrain.

b) Les postulats

Nos intentions pédagogiques s'appuient sur :

- Une ingénierie pédagogique construite en équipe, reposant sur les compétences individuelles et collectives axée sur une démarche qualité et une réflexion éthique;
- Un projet centré sur l'apprenant et sur l'individualisation des parcours de formation reconnaissant à l'apprenant un statut d'adulte en formation ;
- Un accompagnement et un suivi personnalisé de l'apprenant tout au long de son parcours de professionnalisation ;
- L'alternance comme dispositif de formation contribuant au développement de compétences et le travail en partenariat avec les professionnels du terrain ;
- Des objectifs opérationnels déclinés au travers des différents blocs de compétences;
- La diversification des méthodes pédagogiques amenant l'apprenant à devenir un professionnel réfléchi capable d'analyser toute situation de santé, de prendre des décisions dans les limites de son rôle et de mener des interventions seules ou en équipe pluri professionnelle;
- Une connaissance fine du parcours de formation des apprenants en identifiant les points de rupture, et ainsi proposer des pistes de solutions visant à favoriser l'aide à la réussite;
- La mise en place d'un diagnostic pédagogique avec des suivis pédagogiques dès le début de formation permettent une mise à niveau des connaissances des apprenants et d'optimiser l'accompagnement pédagogique individualisé.

2. Les moyens mis en œuvre pour atteindre nos objectifs

 Une recherche permanente dans le domaine du management et de la pédagogie;

- Une anticipation permanente des projets, des besoins et de l'évolution de la formation;
- Une optimisation des ressources allouées (humaines, financières et matérielles);
- Un plan d'investissements ciblés permettant d'offrir aux apprenants un dispositif favorisant la réussite.

Nos projets de formation et projet pédagogique sont déclinés et mis en œuvre tout au long de l'année de formation.

V. <u>Le projet pédagogique de l'Institut</u>

Au regard des éléments recueillis pour construire l'ingénierie pédagogique de l'année de formation (Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant et portant diverses dispositions relatives aux modalités de

fonctionnement des instituts de formation paramédicaux), le référentiel d'activités est structuré en domaines d'activités.

Il y a cinq domaines d'activités construits en corrélation avec les cinq blocs de compétences.

1. Blocs de compétences

- Bloc 1 : Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale ;
- Bloc 2 : Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration ;
- Bloc 3 : Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants ;
- Bloc 4 : Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention ;
- Bloc 5 : Travail en équipe pluri professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques.

Ses activités se réalisent dans le cadre du rôle qui relève de l'initiative de l'infirmier, défini par les articles R.4311-3 et R.4311-5 du code de la santé publique, relatifs aux actes professionnels et à l'exercice de la profession d'infirmier.

L'aide-soignant effectue des soins essentiels de la vie quotidienne, adaptés à l'évolution de l'état clinique et par sa formation identifie les situations à risque. L'aide-soignant réalise une prise en soins holistique de la personne. Elle travaille au sein d'une équipe pluridisciplinaire dans les structures sanitaires, médico-sociales ou sociales notamment dans le cadre d'hospitalisation ou d'hébergement continus ou discontinus en structure ou à domicile.

2. Définition du métier

« L'aide-soignant est habilité à dispenser des soins de la vie quotidienne ou des soins aigus pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de la personne dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et dans le cadre d'une responsabilité partagée ».

Dans un contexte de soins en pleine mouvance, le patient devient un client informé de ses droits, ayant une accessibilité aux connaissances médicales. Cependant, dans l'exercice de la profession, il est possible de côtoyer une population vieillissante, une précarité, une exclusion, différentes ethnies. C'est pourquoi, en fin de formation le profil attendu de l'aide-soignant est le suivant :

C'est un acteur de santé, polyvalent, mobile, réactif, capable de s'adapter à un contexte en évolution

- Il est en questionnement, il est capable d'adapter ses connaissances à une réalité professionnelle en mouvance ;
- Il a des capacités techniques et relationnelles, des capacités d'organisation de soins et de gestion dans une dynamique de rationalisation des dépenses de santé;
- Il travaille en réseau, il est ouvert à la collaboration avec les différents professionnels des secteurs sanitaires et sociaux ;
- Il est capable de participer à l'évaluation de la douleur, de participer à l'accompagnement d'une personne en fin de vie;
- Il est capable de participer à l'accompagnement d'une personne handicapée ;
- Il est capable de recevoir et de donner des informations ;
- Il est capable de participer à une démarche de santé publique auprès d'un bénéficiaire de soins ou d'un groupe et, de participer à des actions de prévention et d'éducation à la santé.

Tout en s'inscrivant dans une politique de qualité, sécurité des soins et de gestion des risques, 3 missions reflètent la spécificité du métier d'Aide-soignant :

- Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie ;
- Collaborer au projet de soins personnalisé dans son champ de compétences ;
- Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel.

3. L'équipe pédagogique de l'Institut

a) Construction de l'alternance intégrative et mise en œuvre des valeurs d'accompagnement

Elles sont centrées sur l'accompagnement de l'apprenant dans un climat de confiance, de respect, d'écoute, de tolérance et de responsabilisation.

Le suivi pédagogique est axé sur l'acquisition des connaissances théoriques et la mise en lien de ces connaissances avec la pratique professionnelle.

Par le biais de travaux de groupe, nous favoriserons le socioconstructivisme à travers des échanges et le travail en équipe dans le respect de l'autre. La multiplicité des outils pédagogiques utilisés, participe à la construction identitaire et à la projection professionnelle des apprenants.

L'équipe pédagogique de l'Institut accompagne l'apprenant au sein du dispositif de formation dans l'acquisition et le développement de ses compétences, de façon progressive. L'objectif de ce dernier est d'atteindre un niveau de **professionnalisme** permettant de déterminer ses conduites professionnelles, c'est-à-dire comprendre une situation, prendre des décisions et savoir agir en situation de façon autonome et responsable seul et/ou en équipe pluri-professionnelle.

Les concepts d'autonomie, de responsabilité et de réflexivité sont particulièrement développés au cours de la formation. Dans un processus de **professionnalisation** l'apprenant devient un aide-soignant « novice » apte à mettre en œuvre des compétences professionnelles.

L'équipe pédagogique aura pour objectif d'optimiser le développement de la **professionnalité**¹ avec le souci constant de favoriser l'acquisition de compétences mais également des savoirs nécessaires à l'exercice de la pratique.

b) Fil conducteur de l'année

La professionnalisation est le fil conducteur de cette année de formation. Dans la continuité des acquisitions, ce dernier s'articule autour de concepts tels que l'autonomisation, la responsabilisation, la construction de l'identité professionnelle et la posture réflexive.

Les valeurs

1

¹ Processus de construction et d'approfondissement de compétences et de savoirs nécessaires à la pratique d'un métier : V. Lang « La professionnalisation des enseignants » 1999 -PUF

La profession d'aide-soignant puise ses valeurs dans l'approche humaniste et parmi ces dernières, l'équipe pédagogique de l'EPSM de la Somme a choisi de privilégier les fondamentaux tel que le respect, la tolérance et le sens des responsabilités en favorisant tout particulièrement :

- Le respect de l'autre
- L'esprit d'équipe
- La rigueur

c) L'accompagnement de apprenants en situation de handicap

Un groupe de quatre cadres de santé formateurs est formé par AGEFIPH – RHF HDF aux notions d'accessibilité et de compensation en formation adulte et sont référents handicap de la structure.

Depuis 2021, l'IFSM avec le soutien d'AGEFIPH – RHF HDF est signataire d'une charte de progrès, marquant ainsi un engagement fort dans une démarche d'accessibilité continue et ainsi, développer un « droit à la formation plus inclusif et de manière concrète et volontaire ». En parallèle, nous avons répondu très favorablement aux critères établis par QUALIOPI dans ce domaine et enrichissons avec l'ensemble des acteurs de l'institut nos connaissances et nos compétences.

Cet engagement est annuel et est conditionné au renouvellement de notre signature pour réaliser un auto-positionnement par une réflexion globale et continue en matière d'accessibilité. Un plan de progrès est ainsi défini et évalué.

Les deux axes forts de notre démarche portent sur l'organisation d'une accessibilité pour tous et de s'adapter à chacun au travers du parcours de l'apprenant.

Concernant **l'accessibilité numérique** et pédagogique, des portails numériques sont accessibles à tous les étudiants :

- 1. Google drive pour le dépôt des cours et autres documents,
- 2. My Kommunity pour les plannings
- 3. Epione pour les cours à distance, travaux à réaliser à distance et dépôt de dossier d'évaluation
- 4. Le portail du CRD est ouvert à tous

Les **supports pédagogiques** sont adaptés pour tous et sont évolutifs en fonctions de nouvelles recommandations.

d) Objectif général

Au terme de la formation, l'apprenant doit être capable de transférer les connaissances théoriques, empiriques et les compétences acquises afin d'assurer une prise en soins individualisée, holistique et de qualité auprès des personnes ou d'un groupe de personnes soignées. L'apprenant s'inscrit dans une **posture réflexive lui permettant** de s'adapter aux situations de soins rencontrées et d'améliorer sa pratique professionnelle.

4. Organisation de la formation théorique

La formation sera assurée par 2 cadres formateurs. Des enseignements pourront être réalisés en commun avec la 1^{ère} année de formation en soins infirmiers et répondre à la pluridisciplinarité.

Pour l'organisation de l'année et de l'accompagnement des élèves un cadre formateur sera référent de l'année avec un temps de secrétariat, et un temps de direction.

« La formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant est ouverte dans les conditions fixées par l'arrêté du 07 avril 2020 modifié susvisé » dont la durée totale de la formation est de 1540 heures. Elle comprend une phase théorique et une phase pratique d'une durée totale de 770 heures ou 22 semaines chacune. (Cf. document annexe 1).

« La formation théorique et pratique comprend dix modules, un dispositif d'accompagnement pédagogique individualisé, des travaux personnels guidés et un suivi pédagogique individualisé des apprenants ».

Le dispositif d'évaluation respecte les recommandations du référentiel de formation (cf. document annexe 4).

Le cadre formateur référent est responsable de la planification des modules et dispense des enseignements dans le cadre de la formation aide-soignante.

a) Moyens et outils pédagogiques :

- Un partenariat est établi avec la Maison d'Accueil Spécialisé La Villa Samarha
 : enseignements théoriques à l'Institut et mise en pratique sur la MAS des techniques d'ergonomie utilisant des matériels spécifiques (rails de plafond, coussins de positionnement, verticalisateur, etc...) avec l'ergothérapeute de la structure.
- Des outils ludiques pour l'appropriation de l'orthographe et faciliter la construction de leur évaluation seront mis à la disposition des élèves aides-soignants comme le projet Voltaire (e-learning). L'objectif étant l'approfondissement de la langue française et de fait l'amélioration de la traçabilité dans les dossiers de soins.
- L'utilisation du numérique et des Technologies de l'Information et de Communication (TIC) via différents supports tel que : Zoom pour la réalisation certains enseignements à distance, EPIONE qui permet de télécharger des dossiers de commande de travaux et de déposer les productions des apprenants en un temps déterminé.
- La mutualisation de certains enseignements avec les étudiants infirmiers de L1
 ayant pour objectif la co-construction des savoirs et développer l'entraide. Il
 s'agit également de l'amorce du travail en équipe pluri professionnelle.

- L'analyse des pratiques professionnelles (retour de stage)

C'est un temps spécifique de la formation qui s'appuie sur l'expérience vécue en stage. Ces séances permettent l'expression d'une situation qui interpelle l'élève.

Grâce à l'échange et à la confrontation des points de vue avec l'autre, le groupe décortique cette situation pour mieux la comprendre. Ce travail permet d'engager une réflexion individuelle et collective afin de proposer des axes d'amélioration de leur pratique. Cet échange favorise l'expression synthétique,

l'écoute, le non-jugement, la tolérance, et l'implication (une situation peut être déjà vécue par d'autres, dans d'autres contextes). La posture réflexive contribue à la construction de l'identité professionnelle. Une posture réflexive est adoptée lors de ces séances pour permettre à l'apprenant d'établir une liaison entre savoirs et actions afin d'intégrer les savoirs dans la pratique professionnelle.

La pratique réflexive amène l'apprenant à réfléchir sur sa pratique de manière critique et constructive tout en créant des liens avec les connaissances pour analyser l'action pendant qu'elle se déroule ou après qu'elle se soit déroulée.

Les situations de soins

Elles sont abordées en stage par le biais d'une commande qui permettra aux apprenants de développer une réflexivité et ainsi réaliser de façon efficiente un raisonnement clinique. Ce travail est retravaillé avec le formateur référent de façon individualisée lors de chaque visite de stage.

Les outils liés aux stages

Le livret de stage ou port folio sera complété par l'élève au fur et à mesure de sa formation.

Le contrat d'apprentissage ou de professionnalisation permet de déterminer les périodes de stage réalisées chez l'employeur et celles réalisées dans d'autres structures.

Les visites de stages permettront d'apprécier l'évolution des acquisitions de compétences et la posture adoptée par l'apprenant.

La régulation :

La régulation a lieu au minimum une fois dans l'année et plus si besoin à l'initiative des formatrices ou sur demande des EAS.

Cette régulation est également effectuée par les délégués de promotion (élus dans les quarante premières heures de formation).

C'est un temps dédié en institut qui permet l'échange avec le groupe. Les problématiques organisationnelles et fonctionnelles y sont traitées, en prévision de la Section relative aux Conditions de vie des élèves au sein de l'institut.

Ce temps de rencontre avec les formateurs est indispensable au bon déroulement de la formation et des informations importantes sont transmises aux apprenants. Il peut être aussi un temps de rappel du cadre de la formation.

- Conseil de vie étudiante

Deux fois dans l'année, ce conseil se réunit, c'est un organe consultatif qui traite des sujets relatifs à la vie étudiante au sein de l'institut.

b) Les méthodes pédagogiques :

- Les travaux de groupes, les ateliers, les jeux de rôle :

Ils permettent de créer une dynamique et une cohésion de groupe. Chaque élève est en mesure d'y trouver sa place et de se situer par rapports aux autres. La prise de parole publique permet l'expression d'idées personnelles devant un groupe, la confrontation d'idées, la construction et l'enrichissement de la pensée.

Les travaux individuels de recherche

Les travaux individuels de recherche représentent une première étape du processus d'apprentissage. Ils peuvent venir en amont ou en aval des séquences pédagogiques et ainsi compléter et / ou renforcer les enseignements. Ils favorisent la mémorisation et la compréhension des connaissances indispensables lors du transfert des savoirs en situation professionnelle.

Les travaux pratiques / ateliers de simulation

Ils viennent en appui des apprentissages théoriques et plonge les apprenants en situation au plus près de la réalité. Ils favorisent notamment l'apprentissage des critères de qualité des soins (Hygiène, asepsie, dextérité, ...), de l'organisation des soins.

Au cours des différentes séquences, les formateurs accompagnent les apprenants dans l'analyse de leur pratique, élément indispensable d'aide à la progression. Ces ateliers de simulation permettent d'intégrer les connaissances, d'ajuster le raisonnement et le jugement clinique en situation afin d'adapter la posture professionnelle tant sur un plan relationnel que sur le plan des aptitudes gestuelles.

Les TP sont organisés une journée par semaine afin de développer les savoir-faire et savoir être, ainsi que l'analyse de pratique professionnelle.

5. L'accompagnement des apprenants

- L'accompagnement pédagogique individualisé (API)

D'une durée de 35 heures à réaliser dans les 3 premiers mois de la formation, il permet la réalisation d'un diagnostic des capacités de lecture, d'écriture et de compréhension arithmétique mais aussi des capacités d'utilisation des outils numériques. A partir de celui-ci, le formateur identifie les éléments spécifiques, nécessaires à la progression de l'apprenant.

Les suivis pédagogiques individuels

Ce sont des temps particuliers donnant lieu à la pose d'un rendez-vous entre le formateur référent et l'élève. Ces rendez-vous sont au minimum au nombre de trois : un en tout début de formation afin de formuler le diagnostic pédagogique de l'apprenant. Le second rendez-vous est fixé en retour du premier stage, le troisième à l'issu du deuxième stage. D'autres rendez-vous peuvent se réaliser à la demande de l'apprenant ou du formateur.

Centré sur l'apprentissage de l'élève, le formateur organise avec lui un bilan complet de son parcours et des conditions d'apprentissage dans lesquelles il se trouve. Ainsi, l'ensemble des objectifs évaluables peuvent être définis. Cet espace de parole permet un réel échange. Il aide le formateur à mieux connaître et comprendre l'élève pour optimiser l'accompagnement dans sa singularité. Le formateur peut bénéficier des réflexions de l'élève concernant la formation et son accompagnement. Ces entretiens permettent l'élaboration d'un dossier pédagogique individualisé et un bilan complet, servant de base concrète de travail et d'évolution. Lors de ces entretiens, l'élève auto

évalue l'acquisition de ses compétences permettant de suivre l'évolution de sa formation.

6. Organisation de la formation clinique

a) La formation initiale

La formation en milieu professionnel comprend 770 heures correspondant à un total de 22 semaines de 35 heures.

Quatre périodes de stage sont à réaliser en milieu professionnel. Les stages sont indispensables à l'apprenant car ils favorisent l'immersion dans la réalité du métier. Ils permettent une alternance intégrative avec le transfert et l'ajustement des savoirs. Le formateur référent s'appuie sur cette alternance intégrative pour construire le dispositif pédagogique et optimiser la progression des élèves aide-soignant.

Les visites de stage individuelles sont centrées sur l'apprentissage de l'élève. Le formateur organise avec lui un bilan complet de son parcours et des conditions d'apprentissage dans lesquelles il se trouve.

Ces entretiens permettent l'élaboration d'un dossier pédagogique individualisé et un bilan complet, servant de base concrète de travail et d'évolution.

- Période A de 5 semaines
- Période B de 5 semaines
- Période C de 5 semaines
- Période D de 7 semaines : en fin de formation, période intégrative en milieu professionnel, correspondant au projet professionnelle/ou permettant le renforcement des compétences afin de valider l'ensemble des blocs de compétences.

Au moins une période clinique doit être effectuée auprès de personnes en situation de handicap physique ou psychique et une période auprès de personnes âgées.

La feuille d'horaire de stage est analysée par le formateur référent et la secrétaire afin de confirmer le présentiel en stage.

Les places de stage sont référencées par la coordinatrice de stage. Le parcours de stage de l'élève est établi en cohérence avec le référentiel de formation. Il y aura une expérience de travail de nuit et une expérience de travail le weekend.

Un portfolio rempli par l'élève contribue à évaluer la progression de l'élève et l'acquisition de ses compétences en stage « chaque bloc de compétences est évaluée pendant les périodes de formation réalisées en milieu professionnel. »

Le référent de suivi pédagogique de l'élève suit le parcours de l'élève et adapte son suivi en fonction de sa progression et l'acquisition des compétences.

b) La formation par la voie de l'apprentissage

La formation en milieu professionnel comprend 770 heures correspondant à un total de 22 semaines de 35 heures pour les stages « classiques » et une période de stage «employeur ». La durée totale de formation en apprentissage est de 18 mois pour les parcours complets et de 12 mois pour les parcours allégés type ASSP (soit l'équivalent de 6 mois de stage « employeur »).

Quatre périodes de stage sont à réaliser en milieu professionnel. Les stages sont indispensables à l'apprenant car ils favorisent l'immersion dans la réalité du métier. Ils permettent une alternance intégrative avec le transfert et l'ajustement des savoirs. Le formateur référent s'appuie sur cette alternance intégrative pour construire le dispositif pédagogique et optimiser la progression des élèves aide-soignant.

Ses stages se réalisent en dehors de la période de stage « employeur »

Les visites de stage individuelles sont centrées sur l'apprentissage de l'élève. Le formateur organise avec lui un bilan complet de son parcours et des conditions d'apprentissage dans lesquelles il se trouve.

Ces entretiens permettent l'élaboration d'un dossier pédagogique individualisé et un bilan complet, servant de base concrète de travail et d'évolution.

- Période A de 5 semaines possible chez l'employeur
- Période B de 5 semaines
- Période C de 5 semaines

 Période D de 7 semaines : en fin de formation, période intégrative en milieu professionnel, correspondant au sein de la structure « employeur », permettant le renforcement des compétences afin de valider l'ensemble des blocs de compétences.

Au moins une période clinique doit être effectuée auprès de personnes en situation de handicap physique ou psychique et une période auprès de personnes âgées.

La feuille d'horaire de stage est analysée par le formateur référent et la secrétaire afin de confirmer le présentiel en stage.

Les places de stage, pour les 2 stages en structures extérieures, sont référencées par la coordinatrice de stage. Le parcours de stage de l'élève est établi en cohérence avec le référentiel de formation. Il y aura une expérience de travail de nuit et une expérience de travail le weekend.

Un portfolio rempli par l'élève contribue à évaluer la progression de l'élève et l'acquisition de ses compétences en stage « chaque bloc de compétences est évaluée pendant les périodes de formation réalisées en milieu professionnel. »

Le référent de suivi pédagogique de l'élève suit le parcours de l'élève et adapte son suivi en fonction de sa progression et l'acquisition des compétences tout en respectant les accords fixés avec le maître d'apprentissage.

c) Objectifs pédagogiques recherchés

- Apprécier l'évolution de l'élève au sein d'un service.
- Approfondir la méthodologie du raisonnement clinique en première partie de stage
- Evaluer l'acquisition du raisonnement clinique

d) Méthode pédagogique utilisée

Un entretien est réalisé avec l'apprenant et le tuteur de stage afin de faire le point sur son intégration au sein du service et sur le déroulé du stage à chaque stage.

Lors de cet entretien, l'élève présente le recueil de données structuré et analysé d'un patient pris en soins ainsi que l'identification des problèmes de santé du jour.

Organisation des visites de stage

Pour chaque période de stage, le formateur référent programmera une visite de stage pour chaque apprenant.

Des visites de stages sont également organisées et réalisées sur les stage « employeur » des formations en apprentissage.

Il est également possible de réaliser des visites supplémentaires à la demande de l'apprenant, de l'encadrement du stage ou du formateur référent.

Evaluation du processus de visite de stage mis en œuvre

L'évaluation fait partie du questionnaire de satisfaction de fin d'année, plusieurs réunions animées par le coordonnateur pédagogique et la coordinatrice de stage sont organisées au sein de l'Institut afin de rencontrer les tuteurs de stages des élèves et d'analyser les points forts et les points faibles.

e) Traçabilité

Le formateur référent réalise le compte rendu de sa visite à l'aide d'un document support et le partage en pièce jointe sur la fiche de l'élève du logiciel logifsi.

7. Les temps forts et les projets de la formation

a) La formation accueil et encadrement des élèves aides-soignants en stage

Le module d'enseignements n°7 "accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs" est axé sur la formation de tuteur de stage. Afin de rentrer dans le cahier des charges en termes de formation DPC nous y avons crédité des heures (7h) d'enseignement du module 6, ce qui nous permet de délivrer l'attestation de tuteur de stage à chaque élève ayant validé ses enseignements. La

validation se fait tant sur le présentiel en cours et en TD de simulation que sur la production d'un projet d'encadrement axé sur une activité de soins.

b) Le fil rouge de la formation : partenariat avec la MAS la Villa Samahra

Dans le cadre des modules 1 "Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale", 5 "Accompagnement de la mobilité de la personne aidée", 6 "Relation et communication avec les personnes et leur entourage", 9 « traitement des données », 10 "Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestions des risques" un projet d'activité physique adaptée a été mis en place en coopération avec l'équipe pluridisciplinaire de la MAS (travail avec l'ergothérapeute, l'animateur et le professeur d'Activité Physique Adaptée (APA)).

Les élèves élaborent un projet d'activité adaptée aux usagers de la MAS, ils s'inscrivent dans la conduite de projet et évaluent les besoins et ressources des usagers afin d'adapter leurs actions. Le projet élaboré est présenté à la direction et à l'équipe de la MAS pour validation.

Il sera mis en place 3 ateliers (: un atelier de socio-esthétisme, un atelier de chants et un atelier de cuisine) réalisés une fois par mois (un vendredi après-midi) entre novembre et juillet, la préparation des ateliers et l'animation seront faites par les élèves aides-soignants en concertation avec l'équipe de la MAS.

En juillet sur la dernière semaine de cours, les élèves AS réaliseront sur 3 jours des concours intergroupes sur chacune des activités proposées tout au long de l'année. Les 2 dernières journées seront dédiées à des accompagnements sur des activités de sport adapté : canoë kayak, char à voile et pour finir une garden party pour clôturer l'année.

c) Les portes ouvertes et les séquences d'immersion

Les élèves aides-soignants encadrés par les formatrices de la filière organisent une journée Portes Ouvertes permettant au public de découvrir le métier d'aidesoignant au travers de différents ateliers de soins (réalisation de pansement, soins d'urgence, présentation de la formation, prise de constantes, etc....). Un questionnaire de satisfaction est réalisé à l'issue des PO afin de recueillir à chaud le ressenti du public accueilli.

Des demi-journées d'immersion d'élèves de terminales professionnelles et technologiques de deux lycées amiénois sont organisées de novembre à février. Ces journées ont pour objectif de permettre aux lycéens de mieux appréhender la formation au travers de séquences pédagogiques telles que des travaux dirigés et des travaux pratiques au sein de l'institut. Les lycéens sont inclus dans les groupes restreints des élèves aides-soignants pour leur permettre de participer pleinement aux enseignements en étant acteurs et non observateurs.

Des enquêtes de satisfactions sont réalisées à la fin de chaque session d'immersion, afin de nous permettre de réajuster nos pratiques et nos accompagnements.

d) Le bien être en formation

L'institut de formation a une politique de bien être en formation qui touche l'ensemble des apprenants.

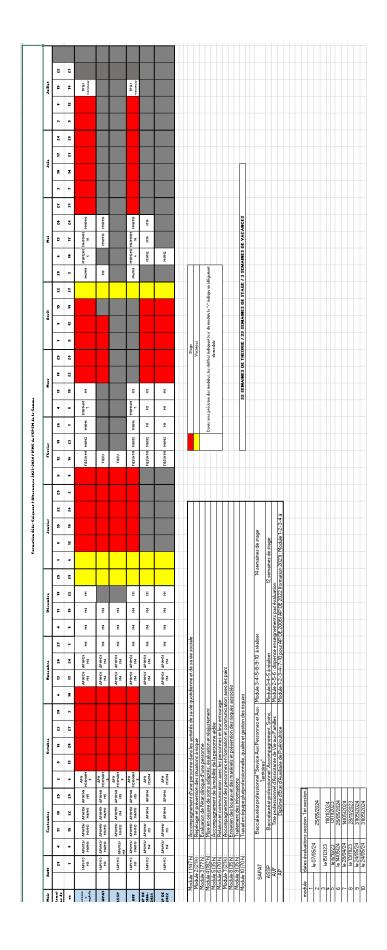
Divers ateliers sont proposés de façon gratuite, sur inscription aux élèves aidessoignants : renforcement musculaire, mais aussi le mois sans tabac en novembre, mais aussi théâtre.

D'autres ateliers tels que la sophrologie et le travail sur l'expression de besoins et de émotions sont initiés en préparation de stage mais aussi en retour de stage. Ces ateliers sont animés par les formatrices de la formation AS.

De même en amont de la prise de poste il est présenté aux apprenants différentes techniques de prise en soins psychocorporelles, à l'issue de la présentation une séquence de soin est proposée au choix pour chaque élève. Cette prise en soins a pour objectif de travailler sur les ressentis propre de l'élève.

ANNEXES

Annexe 1

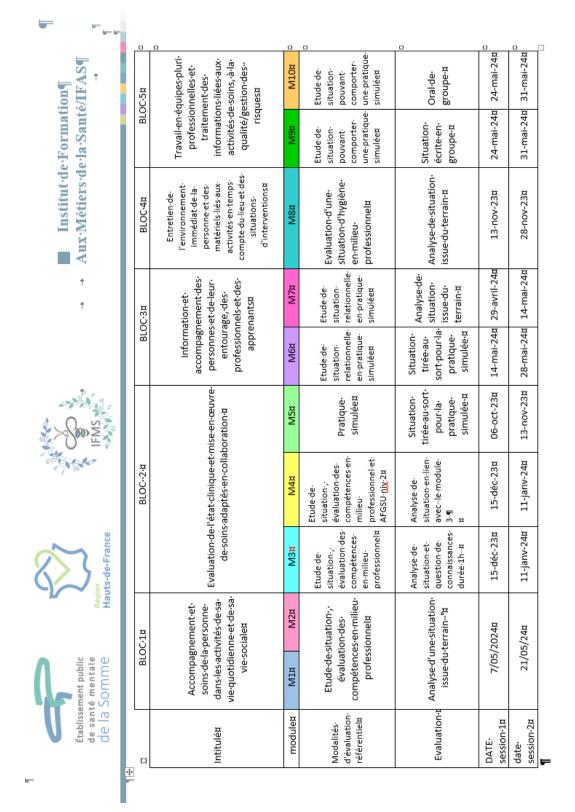


Correspondance entre le référentiel de certification et les modules de formation

Blocs de compétences	Compétences	Modules de formation	Modalités d'évaluation du bloc de compétences	
Bloc 1 — Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	1 - accompagner les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires	Module 1 - Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale (Module spécifique AS)	Etude de situation Evaluation des compétences en milieu professionnel	
	2 – Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer	Module 2 - Repérage et prévention des situations à risque (Module spécifique AS)		
	3- Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour	Module 3 - Evaluation de l'état clinique d'une personne (Module spécifique AS)	Etude de situation en lien avec les modules 3 et 4 Evaluation comportant une pratique simulée en lien avec le module 5	
Bloc 2 – Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins	adapter sa prise en soins 4 – Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne	Module 4 – Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement (Module spécifique AS)		
adaptés en collaboration	5- Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation	Module 5 – Accompagnement de la mobilité de la personne aidée	Evaluation des compétences en milieu professionnel Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence niveau 2	
Bloc 3 – Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des	6- Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage	Module 6 – Relation et communication avec les personnes et leur entourage	Etude de situations relationnelles pouvant comporter une pratique simulée Evaluation des compétences en milieu professionnel	
professionnels et des apprenants	7 – Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels	Module 7 – Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs		
Bloc 4 – Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention	8 – Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés 9 – Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins	Module 8 – Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés	Evaluation à partir d'une situation d'hygiène identifiée en milieu professionnel Evaluation des compétences en milieu professionnel	
Bloc 5 – Travail en équipe pluriprofessionnelle et traitement de informations liées aux activités	10 — Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités	Module 9 – Traitement des informations	Etude de situation pouvant comporter une pratique simulée Evaluation des compétences en milieu professionnel	
de soins, à la qualité/gestion des risques	11 – Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité/ gestion des risques	Module 10 – Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques		

Modules≅	Intitulé·d'UE¤	Nombres·d'heures¶	Responsabilités¤	
		α	Responsable¤	Suppléant¤
l¤	Accompagnement·d'une· personne·dans·les·activités·de·sa· vie·quotidienne·et·de·sa·vie· sociale¤	147h¤	Mme- DUFRESNES¤	Mme- LEFEVRE¤
2 ¤	Repérage-et-prévention-des- situations-à-risque	¶ 21·h¶ ¤	Mme∙ LEFEVRE¤	Mme- DUFRESNES¤
3 ra	Evaluation-de-l'état-clinique-d'une- personne	¶ 77-h¶ ¤	Mme- DUFRESNES¤	Mme- LEFEVRE¤
4 a	Mise-en-œuvre-des-soins-adaptés,- évaluation-et-réajustement	¶ 182·h¶ ¤	Mme∙ LEFEVRE¤	Mme- DUFRESNES¤
5 ¤	Accompagnement-de-la-personne- aidée	¶ 35· h ¶ ¤	Mme- LEFEVRE¤	Mme- DUFRESNES□
6 ¤	Relation-et-communication-avec- les-personnes-et-leur-entourageo	¶ 70-h¶ ¤	Mme- DUFRESNES¤	Mme∙ LEFEVRE¤
7:a	Accompagnement-des-personnes- en-formation-et-communication- avec-les-pairs¤	21·h¶ ¤	Mme∙ DUFRESNES¤	Mme- LEFEVRE¤
8 ¤	Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés a	¶ 35 ·h ¶ ¤	Mme∙ DUFRESNES¤	Mme- LEFEVRE¤
9 :a	Traitement-des-informations:	35⋅h¶ ¤	Mme- LEFEVRE¤	Mme- DUFRESNES¤
10 ∞	Travail·en·équipe·pluri· professionnelle,·qualité·et·gestion· des·risques□	¶ 70 h ¶ ¤	Mme∙ LEFEVRE¤	Mme- DUFRESNES¤
	Total∞		¶ 770h¶ ¤	

Le dispositif d'évaluation



Document réalisé par C.DELATTRE/D. LEFEVRE/JVANSTEENE réactualisé par D. LEFEVRE 1e-13/03/2023¶